



Retraites : RDV après le 10 Janvier

Vous le savez, le projet de loi sur la réforme des retraites, qui devait être présenté jeudi 15 décembre, a été reporté au 10 janvier. Les propositions envisagées n'ont pas changé et elles engendreront forcément une baisse du niveau des pensions.

Le projet de réforme des retraites de 2023 n'est pas si différent de celui du système universel à point combattu à l'hiver 2019-2020. Seule la stratégie pour passer le projet diffère. Le Gouvernement et le président ont sans doute tiré les leçons de l'échec de l'usine à gaz du projet à points, qui avait été stoppé grâce à la mobilisation des français. **Aujourd'hui, il a décidé de faire plus simple, mais avec le même objectif : diminuer la part des richesses produites consacrée au financement des retraites.**

Le gouvernement a décidé de réformer par le biais de l'allongement du temps de travail en décalant l'âge de départ à la retraite à 65 ans. *Il implique une injustice car les personnes ayant débuté leur carrière plus jeunes et ayant souvent subi des emplois durs car moins qualifiés, devront attendre aussi longtemps que ceux qui débutent le travail à 25 ou 27 ans dans des postes qualifiés et mieux rémunérés Alors êtes-vous prêts à 47 années de cotisations, là où d'autres n'en auront que 38 ?*

Cette mesure pourrait simplement être intégrée à un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale au premier trimestre 2023. Mais l'autre mesure envisagée est d'accélérer la **réforme Touraine**.

Cette loi de 2014, allonge, génération par génération (à partir de celle née en 1958), le nombre de trimestres requis pour obtenir une retraite à taux plein pour atteindre 172 trimestres en 2035, soit 43 années de cotisation pour les Français ayant vu le jour en 1973.

La version 2023 est une réforme plus dure encore que celle de 2020 : Sous couvert de relèvement du montant minimum des pensions, cette réforme serait en fait encore plus dure que celle avortée de 2020. Si elle était appliquée, elle serait plus rapidement défavorable aux salariés et accélérerait la baisse des pensions.

Le COR : Conseil d'Orientation des Retraites estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20 % par rapport à celui des actifs. Et la garantie d'un minimum de pension à 1 200 € n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes. Par contre cette baisse va bien servir à la capitalisation et aux organismes favorables au Président (Ex : Préfon, assurances, ...) Merci Mc Kinsay ...!

Les français, quels que soient leur génération et CSP, sont à près de 70% contre cette nouvelle régression sociale, connaissent les conséquences du projet sur leur santé et sur leur vie. Et savent que d'autres solutions existent pour financer notre système qui comme le dit le COR n'est pas en danger !

En tant qu'agent Pôle Emploi, que ce soit dans nos accueils, nos entretiens, fonctions support, nous serons pleinement concernés, Nous avons le pouvoir d'empêcher cela ! Car nous n'aurons ni retraite dorée, ni avantages fiscaux, ni même les consolations du président !



Alors ? PRETS A DEFENDRE VOTRE AVENIR ?